

Le CCRC publie les résultats intermédiaires des inspections de 2024

TORONTO, le 9 octobre 2024 – Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), l’organisme de réglementation des cabinets comptables effectuant l’audit des sociétés ouvertes du Canada, a publié son [rapport intermédiaire public](#) sur ses travaux d’évaluation de la qualité de l’audit menés jusqu’à maintenant en 2024.

Les thèmes communs relevés dans ses constatations découlant des inspections jusqu’à présent cette année sont les suivants :

- Les constatations liées à la façon dont les auditeurs ont mis en œuvre la Norme canadienne révisée relative à l’identification et à l’évaluation des risques d’anomalies significatives dans les états financiers.
- Les constatations importantes liées à l’identification et à l’évaluation des menaces à l’indépendance attribuables à des services non liés à l’audit fournis par les auditeurs.
- Les préoccupations concernant la surveillance exercée par l’équipe de mission lorsqu’elle a recours à un expert de l’auditeur.

Le rapport présente également quelques observations sur les répercussions du climat économique et géopolitique actuel sur l’audit, les applications d’intelligence artificielle dans l’audit, ainsi qu’une mise à jour de nos divulgations publiques.

Les considérations générales pour les comités d’audit sont également incluses alors que les préparatifs des audits de fin d’exercice commencent. Le CCRC encourage les cabinets de comptables professionnels agréés à fournir ce rapport aux comités d’audit de leurs émetteurs assujettis. Les comités d’audit peuvent discuter de ce rapport, de toute constatation propre à un dossier et de toute mesure corrective prise, le cas échéant, avec leur auditeur externe.

Renseignements sur la qualité de l’audit du CCRC : Les résultats des inspections intermédiaires de 2024 sont disponibles à l’adresse www.cpab-ccrc.ca. Le CCRC publiera l’évaluation finale de ses inspections de dossiers prévues en mars 2025.

À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme indépendant de réglementation de l'audit du Canada chargé d'assurer la surveillance des cabinets comptables qui audient les émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC fait la promotion d'une qualité d'audit durable grâce à une réglementation proactive, à des évaluations serrées de l'audit, au dialogue avec les parties prenantes nationales et internationales et à des idées pratiques pour informer les participants aux marchés financiers et contribuer à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière. Le CCRC a des bureaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Alexandra Galanis, directrice des communications

Conseil canadien sur la reddition de comptes

alexandra.galanis@cpab-ccrc.ca